

**Communiqué de presse**

**N°08/AFREWATCH/2025**

**Lubumbashi, le 2 juin 2025**

---

**AFREWATCH interpelle les autorités de la RDC spécialement le Ministre national des mines et la Gouverneure du Lualaba sur les conditions précaires et dangereuses d'exploitation minière artisanale dans cette Province**

L'Observatoire Africain des Ressources naturelles, AFREWATCH, une Organisation de promotion et de défense des droits humains œuvrant dans le secteur des ressources naturelles, s'inquiète des éboulements à répétition dans les sites miniers artisanaux sur le permis d'exploitation de COMIDE, une filiale d'ERG, au tour du village Kisankala, situé dans le territoire de Lubudi, à plus ou moins 50 km de la ville de Kolwezi.

Ces glissements de terrain, deux pour le seul mois de mai, qui se sont produits respectivement le 07 et 11 mai 2025, ont endeuillé plusieurs familles des creuseurs dont le nombre n'a pas été communiqué par les autorités du Lualaba et des secours tentent, d'après plusieurs sources concordantes, de sortir d'autres creuseurs qui se trouvent encore sous les décombres jusqu'à aujourd'hui.

Ces creuseurs, par manquent des zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) à leur disposition et avec la complicité des autorités politiques et sécuritaires ainsi que des services publics envahissent, à travers les coopératives détenues par leurs proches, les concessions des entreprises privées couvertes par les permis de recherche ou d'exploitation. Pour le cas de Kinsakala (carrière sierra), la coopérative COMIBAKAT, qui a envahi la concession d'ERG, bénéficierait de l'appui politique de monsieur Alain KAPUPA et d'autres individus usant respectivement de la qualité de proche parent de la gouverneure de Lualaba et de la famille présidentielle, selon plusieurs sources à Kolwezi. AFREWATCH note malheureusement que ce cas n'est pas isolé, toute coopérative qui opère dans une zone dite de " Tolérance" a derrière elle, une protection politique ou militaire au niveau provincial ou à Kinshasa. Dans ces zones, les conditions précaires de travail et l'absence des mesures de sécurité sont la cause principale de ces accidents qui malheureusement sont récurrents et perdurent. AFREWATCH regrette l'inaction des autorités qui est plus accentuée par le conflit d'intérêts, étant donné que ces dernières ne peuvent pas prendre des mesures contre leurs propres intérêts ou de ceux de leurs proches.

Pour faire face à cette situation, AFREWATCH recommande :

---

*COORDONNEES DE CONTACT*

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 82 230 48 00 : +243 81 85 77 577

Numéro impôt : A1914339H

[www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org) : [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)

### **1. Au Ministre national des mines**

- ✓ De prendre des mesures adéquates pour mettre fin au calvaire des creuseurs artisanaux de la RDC en mettant à leur disposition, comme l'exige le code minier révisé de 2018, des zones d'exploitation minière artisanale en bonne et due forme ;
- ✓ D'assainir le secteur de l'artisanat minier envahit aujourd'hui par des services publics et individus qui n'ont pas qualité, et surtout de mettre fin aux cas des conflits d'intérêts impliquant les autorités provinciales et des personnes usant du nom de la famille présidentielle.

### **2. A la Maison civile du Chef de l'Etat**

- ✓ De mener des enquêtes pour mettre fin aux mauvaises pratiques consistant pour les responsables de coopératives de faire appel aux personnes usant de la qualité de membres de la famille présidentielle, pour envahir les concessions des entreprises privées et publiques et de faire travailler les exploitants artisanaux sans mesures de protection ;
- ✓ De rendre public le rapport de ses enquêtes, pour laver le nom de la famille présidentielle sur lequel tout le monde fait jeter l'opprobre ; et faire punir les coupables.

### **3. Au gouvernement provincial**

- ✓ De veiller à ce que les membres du gouvernement provincial, les hauts-gradés de services de sécurité ou leurs membres de familles ne détiennent pas les intérêts dans les coopératives conformément au code de l'agent public et au Code minier (article 27) ;
- ✓ De jouer pleinement son rôle dans la sécurisation des citoyens et de leurs biens tout en prenant des mesures pour garantir des conditions de travail sécurisant dans les zones où les creuseurs exploitent.

### **4. Au SAEMAP**

- ✓ De veiller au regroupement des exploitants artisanaux en coopérative et les assister et les encadrer pour que leurs activités, dans les zones où ils opèrent, s'organisent dans des meilleures conditions ;
- ✓ De dénoncer toutes les coopératives ayant comme vrais propriétaires les autorités politiques et sécuritaires ou leurs proches.

---

#### *COORDONNEES DE CONTACT*

Adresses Bureau : 29, Avenue Nyangwe, Quartier Golf Lido, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, RDC

Téléphones : RDC +243 82 230 48 00 : +243 81 85 77 577

Numéro impôt : A1914339H

[www.afrewatch.org](http://www.afrewatch.org) : [info@afrewatch.org](mailto:info@afrewatch.org)